Mardi 20 Février 1883 No 15 VINGT-TROISIÈME ANNEE.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe libéral du Valais

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse : Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.
Trois mois fr. 3 50.
Etranger : le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie
Jos. Beeger, à Sion.

Les annonces de provenance étrangère au canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de Publicité Haasenstein et Vogler.

Canton du Valais.

L'ARMÉE DU SALUT.

Nous nous sommes abstenus jusqu'ici d'entretenir nos lecteurs de l'*Armée du Salut.* Mais le bruit que fait l'apparition en Suisse de cette excroissance de la raison humaine ne nous permet pas de l'ignorer plus longtemps. Sa présence à Genève, à Neuchâtel, à Berne, a provoqué de tels désordres que les gouvernements de ces cantons ont cru devoir interdire ses conférences. Vite les journaux piétistes protestants se sont élevés contre la violation de la liberté de conscience garantie par la Constitution fédérale et les organes ultramontains se sont empressés de faire chorus avec eux sans se soucier du texte et de l'esprit de l'art. 50 qui garantit le libre exercice des cultes, à la condition " qu'ils restent dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs. „ S'il prenait fantaisie à l'armée du Salut de planter son drapeau à Fribourg ou à Sion, nous serions curieux de voir si nos journaux cléricaux tiendraient toujours le même langage.

Quoiqu'il en soit, nous ne saurions mieux faire connaître la secte anglaise qu'en reproduisant la traduction déclarée fidèle de quelques articles des statuts de l'armée du Salut, publiés dans une remarquable brochure de Mme de Gasparin, protestante indignée, brochure intitulée : *Lisez et jugez.*

Le Genevois donne les détails suivants :

P. 56. " C'est souvent en tenant un très long salvation meeting que la conviction atteint le point intense, *agonissant,* qui produit les meilleurs résultats „

P. 62. " Il n'est pas convenable de faire connaître, au début, le montant des offrandes, et en vérité, *il n'est sage, en aucun temps,* de le communiquer à toute la congrégation. „ (Ce passage est précédé d'une longue et minutieuse instruction sur la manière d'organiser les collectes pour leur faire rapporter le plus d'argent.)

P. 62-63. « Il est nécessaire de se mettre résolument à *tirer l'argent des gens.* Ils donneront sauf en cas rares, si l'œuvre est proprement faite et s'ils sont *convenablement pressés.*

P 63. « Quand les rentes baissent, *une pression opérée* sur les — the people — les engage fréquemment à faire des cadeaux de denrées aussi bien que de numéraire. „

P. 63 " Requérir le secours des riches, et *permettre au pauvre d'être le moins chargé possible,* constitue un système ruineux. Les gens au contraire, doivent être constamment excités contre l'idée de recevoir des riches du quartier général. „ (Jolie solution de la question sociale.)

P. 66. " Les perturbateurs seront, s'il est nécessaire, *mis dehors par force,* au prix de quelque effort et trouble que ce soit ; s'il faut employer la force, cela doit invariablement se faire. Aucune apologie, aucune excuse ne sera acceptée de la part de quelqu'un qui a reçu une fois l'ordre de sortir. *A tort ou à raison,* il partira. „ (Suivent des instructions sur les moyens d'employer la police en la payant au besoin.)

Un chapitre spécial est consacré aux journaux ; on y engage les officiers à nouer des relations avec les journalistes, et au besoin à les payer ; viennent ensuite les instructions sur la façon d'arranger l'estrade, qui " *peut produire des résultats par delà tout ce qui a été réalisé jusqu'ici.* „

P. 92 « Chaque ville, chaque division de ville doit avoir un *poste d'alarme,* ou place de rassemblement extérieur, afin que, avec le moins de délai possible, toutes les forces puissent être réunies en cas de besoin. Ce poste sera clairement indiqué sur chaque plan de la ville ; tous les officiers devront le connaître. „ (Et l'ordre public !)

P. 109. Chaque assistant quartier-maître, appointé au commandant d'un district, divisera à nouveau ce district, *attribuant tant de raisons à chaque membre établi dans le voisinage du district, et rendant ainsi chacun responsable de chaque âme dans la ville.* „ (L'inquisition observe Mme de Gasparin, n'a rien imaginé de mieux.)

Suivent des indications sur la façon d'attirer les gens, par des processions où " de gros hommes et de jeunes filles se donnent le bras „, par des apostrophes soudaines dans les rues, etc., etc. Toute la manœuvre des meetings est calculée pour circonscrire " l'étranger „ ; le moment où doivent paraître les convertis, ce qu'ils doivent dire, la façon dont ils seront vê-

---

32 FEUILLETON DU *CONFEDERE.*

LA DOT DE GENEVIÈVE

PAR

Victor PERCEVAL.

Pendant ce temps, le cheval piaffait sur le trottoir ; le garde de Paris, botté, casqué, éperonné, le sabre heurtant l'étrier, fouillait dans son portefeuille, attaché en sautoir. Germain, le bras tendu, attendait l'importante missive. Grandi d'une coudée, le bonnetier rayonnait du perron sur cette scène grandiose ; Annette allait lui chercher une plume ; il signait gravement le reçu sur le dos de son domestique, transformé en pupitre. Léocadie hasardait un œil par la porte entre-bâillée... Inquiètes et curieuses, ces dames accourues dans le salon, soulevaient un coin du rideau...

Comme effet produit, il était difficile de mieux réussir ; parodiant la fameuse phrase de M. Prud'homme, le bonnetier aurait pu dire, que cette estafette était un des beaux jours de sa vie.

Naturellement les promenades, les excursions champêtres étaient en analogie avec le dada du moment ; plus de cour d'assises et très peu de théâtre ; mais le musée d'artillerie, les Invalides, les nouvelles casernes, le polygone de Vincennes, les forts, les camps de Saint-Maur, de Satory, de Villeneuve-l'Étang, où on ne manquait pas au devoir sacré de goûter la soupe des soldats...

Le grand air, la santé, le mouvement, la seule vie sérieuse, normale, vraiment digne d'un homme. Certainement la bonneterie avait son charme, mais si M. Bartet avait eu à recommencer, comme il se serait mis dans le génie... en attendant que le génie se mit en lui !

Les factionnaires portaient les armes à l'officier, au légionnaire, et toute la famille en prenait sa part.

— Et aux femmes de capitaines, est-ce qu'on leur rend aussi ces honneurs ? demanda Geneviève, la première fois qu'elle vit une sentinelle s'arrêter à son approche, et faire sonner les capucines d'un fusil.

— Que tu es simple, ma fille ! répondit Mme Bartet ; comment les reconnaître, lorsqu'elles sont seules ?

— Elles pourraient porter quelque chose, un petit signe, un bout de galon qui les distinguât, objecta le bonnetier.

— Il faudra que je suggère cette idée au ministre, dit M. Chatelain en souriant.

VII

Acquis aux idées guerrières, M. Bartet en caressait une depuis quelque temps : celle d'ouvrir la chasse dans sa bonbonnière de Meudon de telle sorte que le gibier en gardât longtemps le souvenir dans sa mémoire de lapin. Sa petite futaie attenant aux bois de l'Etat, il avait à cet effet pratiqué quelques boyaux souterrains sous le mur de séparation ; d'où naissaient d'illicites relations de bon voisinage. Le hasard des terriers amenait-il un fugitif dans cette miniature de garenne, toute semée de thym séducteur et de friand serpolet, le rongeur y coulait des jours fortunés qui se terminaient rarement en civet ou à la broche.

(A suivre.)

tus, tout est précisé ; les gros hommes sont de toutes les parties de la fête :

« Un gros homme, vêtu d'une manière plutôt voyante, encouragé par cet accueil, se lèvera à son tour, demandant à dire aussi un mot, mais sera informé qu'il ne reste plus de temps par le meneur. »

Voilà au moins ce qu'on peut appeler une mise en scène bien réglée ; le régisseur de notre théâtre pourrait prendre des leçons auprès de M. Clibborn.

P. 116. « Il y a chaque dimanche thé en commun dans la ville prise ; la grande majorité paie un tant chaque semaine à cet effet, et tout est arrangé pour que les membres (hommes et femmes) puissent passer tout le jour ensemble. » (Respect de la famille ! s'écrie Mme de Gasparin.)

P. 119-120. « Les opérations du prayer-meeting (assemblée de prière), ressembleront aux précédentes, sauf qu'elles seront complètes : Les scènes du commencement se répèteront, *hommes et femmes, branlant, tombant sur le sol de temps en temps.* »

P. 120. « A une heure : service en plein air, sur différents points. A 2 heures : prière dans les baraques. A 3 h. 1/2 : meeting dans quelque cottage, *avec quelques vingtaines de femmes* ; » (toujours ces dames.)

« Scène finale, ajoute Mme de Gasparin, toutes les familles disloquées, toutes les intelligences atrophiées, toutes les cervelles déménagées, toutes les individualités écrasées ; *un asile d'aliénés*, voté à l'unanimité par les deux ou trois citoyens restés debout au milieu de l'effondrement général. »

Une fois « l'étranger » ébranlé, il sera prié, quand l'œuvre aura besoin de quelque somme, de « prendre une carte et de collecter dans son voisinage. »

Quant aux casernes d'instruction, elles sont situées en Angleterre et désignées sous le nom de « baraques Clapton » ; c'est là qu'on envoie les soldats pour être « dressés » au métier d'officiers.

Les instructions prévoient « *des corps séparés pour les enfants, avec baraques et services particuliers* » (toujours le respect de la famille) ; les enfants ont leurs meetings « où un petit William de six ans et demi raconte depuis combien de semaines il a été sauvé, comme quoi sa chère mère est sauvée, et son cher père ne l'est pas ! »

« En 1882, l'armée comptait 760 officiers du pays et 15,000 soldats exercés ; en 1881, elle avait dépensé et par conséquent collecté 57,000 l. st. fr. 1,125,000. »

Mme de Gasparin fait suivre ces extraits des règlements de l'Armée, rédigés par le général Booth lui-même, de réflexions d'un haut intérêt, écrites dans un style vibrant et coloré ; l'écrivain se place au point de vue évangélique pur, et la plupart de ses appréciations ont un caractère trop spécial pour que nous les reproduisions ; toutefois, en voici une à laquelle nous souscrivons sans réserves :

« Après la tragédie l'attentat, le burlesque de la vantardise.

« M. Booth nous déclare : qu'asservissement, régiment, armée de Dieu ; il a tout inventé.

« M. Booth n'a rien inventé du tout.

« Autocratie militaire transportée dans le domaine spirituel — avec extension au temporel — bataillons, batailles, conquêtes, tout existait avant lui.

« Cela se nomme : Esprit monastique, organisation monastique, puissance monastique, envahissements monastiques.

« Et il y a même quelqu'un qui, bien avant » M. Booth, s'est appelé *Général*... des Jésuites.

Ajoutons que jamais secte monastique ne s'est servie de moyens plus vils et n'a montré une cupidité égale à celle de l'Armée du Salut.

Martigny 10 février 1883.

Mardi-Gras, un joyeux banquet réunissait à l'Hôtel de l'Aigle, 60 membres de la Société industrielle, agricole et d'utilité publique de Martigny.

Trois longues années s'étaient écoulées depuis la dernière réunion gastronomique, aussi après de laborieuses et fréquentes séances exclusivement vouées au progrès de la Société et au developpement de l'agriculture, fallait-il un jour de plaisir. Rien n'y a manqué : tous les charmes qui président à nos fêtes assistaient en chœur au festin et ne nous ont quittés de toute la journée ; Carnaval lui-même avec son nez crochu et son sourire narquois était de la partie.

A table ! vient-on s'écrier au milieu des absinthes et des distacs ! et messieurs les sociétaires et amis, emportés par l'appétit, de se précipiter dans une salle gracieusement décorée pour la circonstance.

La fanfare nous fait entendre les plus gais morceaux de son répertoire auxquels succèdent les chœurs harmonieux de la Société de chant « *Echos de la Dranse* »

Au dessert M. Ch. Morand, président de la Société porte le toast à la Patrie. C'est avec une patriotique éloquence qu'il nous parle de notre Suisse, des soins jaloux qu'elle voue à l'agriculture, des subsides nombreux qu'elle accorde en vue de l'amélioration de cette source importante de la fortune nationale. — Des applaudissements prolongés saluent ces belles paroles et la Société de chant entonne l'hymne national. — M. Emmonet, père, avec l'autorité qu'on lui connait, fait l'éloge du Comité actuel à l'initiative duquel, la Société a pris un nouvel essor et réalisé des progrès marquants. — M. Jules Emmonet dans un discours éloquent, célèbre les bienfaits de l'agriculture et le bonheur des champs. Un autre orateur nous fait part de son affection pour les produits agricoles en général et pour la pomme de terre en particulier. Il déplore toutefois l'abus que l'on fait de ce tubercule, en le transformant en *schnaps*, mais heureusement, dit-il, cette boisson abrutissante n'a point pénétré dans notre Canton, où l'on s'en tient encore au démocratique *garzin simple* de nos aïeux.

Puis la fanfare et l'Echo de la Dranse nous charment de plus en plus au milieu des propos joyeux.

A 3 1/2 heures les plaisirs changent : c'est une promenade en voitures à Vernayaz et une pluie de bouteilles offertes au Grand-Hôtel par les toujours généreux Messieurs Pasche.

Pour terminer gaiment ce jour déjà si bien rempli, un bal est organisé à l'Hôtel de Ville où la fanfare nous fait tourbillonner jusqu'à minuit. A cette heure chacun s'en fut chez soi en se disant :

Que les beaux jours sont courts !

1/60

On nous écrit du Bas-Valais.

Pendant que le Bulletin officiel du Canton fait connaître *urbi et orbi* l'acte de défaut de biens dont l'italien Durando a été l'objet pour les 206 fr. 95 cts. de frais auxquels il a été condamné par le tribunal du district de Saint-Maurice, pour exercice illégal de la médecine, ce personnage délivre de son côté, du matin au soir et une partie de la nuit, des consultations aux bains de Lavay, à un quart de lieue de Saint Maurice. La grande difficulté est d'aborder l'oracle, tant est considérable l'affluence des malades, ou plutôt des pélerins. Ils accourent non seulement de la commune de Salvan, siège de ses premiers exploits, mais des districts occidentaux et du centre, et nos voisins ne sont pas les moins empressés. Bien que chacun ne donne que ce qu'il veut, souvent rien, la recette ne doit pas être à dedaigner : ce qui est certain, c'est que la petite auberge où il a établi son quartier général en fait qui donnent envie à tous les petits hôtels de Vernayaz.

On nous écrit.

Favorisée d'un temps magnifique, la représentation de Guillaume Tell, donnée par la jeunesse de Vouvry dimanche dernier, a admirablement réussi.

Le cortége offrait un charmant coup d'œil par la bonne tenue des jeunes gens, l'élégance et la fraîcheur des costumes.

La scène de Guillaume Tell a été parfaitement rendue. Le tout rehaussé par l'excellente musique de Vouvry, a laissé aux nombreux spectateurs un délicieux souvenir de cette charmante, mais trop courte journée passée à Vouvry. Nous espérons que la jeunesse de Vouvry, encouragée par l'heureuse réussite de cette première représentation, nous procurera le plaisir d'assister à une nouvelle représentation l'année prochaine.

Un spectateur.

NÉCROLOGIE

M. Gustave de Werra, pharmacien à St-Maurice, vient d'y mourir après une courte maladie et une vie bien remplie. Tout en exploitant sa pharmacie, il faisait l'escompte à des conditions favorables pour ses clients et fructueuses pour lui-même. Président, malgré lui, de la municipalité pendant quatre ans, les fonctions il en exerça avec l'ordre et l'économie qui présidaient à ses propres affaires.

Conservateur indépendant, il votait pour le plus digne, abstraction faite de l'opinion politique, et il appréciait les lois fédérales d'après leur mérite intrinsèque.

Il laisse huit enfants dont cinq fils qui marchent sur les traces de leur respectable père.

Confédération suisse.

La « *Schweizerische-Feuerwehr-Zeitung*, » organe de la société fédérale des Sapeurs-Pompiers, publie dans son dernier numéro un compte-rendu des opérations de la caisse de secours de cette société pendant l'année 1882.

Il résulte des renseignements contenus dans ce rapport, que la société s'est augmentée en 1882 de 31 nouvelles Sections, ce qui porte le nombre total à 229, et celui des pompiers assurés à 21,435.

Le montant des cotisations (50 cent. par homme) s'est élevé l'année dernière à francs 10717,50 cent.

La caisse a reçu en outre;

A. Des autorités cantonales : frs. 3000.

Cette somme se répartit comme suit entre les Cantons:

St-Gall frs 1000. — Zurich, 800. — Berne. 500. —

Argovie 200. — Appenzell (Rh. Ext). 100. Bâle Campagne, 100. —

Glaris, 100. — Schaffhouse, 100. — Thurgovie, 100. —

B. Des sociétés d'assurance « la Bâloise, » « l'Helvétia, » et la société d'assurance Mobilière « chacune frs. 500. Total frs. 1500.

C. Les intérêts du fonds de réserve et du compte courant. fr. 1839,80

La recette totale a donc été en 1882 de frs. 17058.30 cent

Les indemnités accordées pendant la même année ascendant à frs. 13982.85 cent., qui se répartissent entre 68 cas d'accidents dont 5 ont été suivis de mort. Le fond de réserve de la Caisse de secours s'est augmentée en 1882 de frs 2096.70 cent., ce qui porte l'avoir de cette caisse à frs. 43,249,30 cent.

Une des dépenses les plus considérables qu'ait eu à supporter la société pendant l'année dernière, a été le cours pour commandants qu'elle a fait donner à Lucerne du 13 au 19 Août, et qui a coûté à lui seul frs 923,45. Ce cours a été fréquenté par 53 officiers.

Tous les cantons, sauf celui du Tessin, sont représentés dans la Société fédérale. Berne par 41 sections, St-Gall par 35, Zurich par 31, Argovie et Appenzell (Rh.-Ext.) par 14, Thurgovie et Vaud par 13 chacun, etc.

Cette société ne s'occupe nullement de l'organisation et des réglements des diverses sections; elle laisse au contraire à chaque corps son initiative personnelle; son seul but est de relier entre elles les diverses sections et de former entre les pompiers suisses une fédération tendant au développement et au perfectionnement des moyens de lutter contre le feu On se rend facilement compte par ce qui précède de l'utilité incontestable de la société fédérale des sapeurs-pompiers, aussi ne saurions-nous trop engager les corps de pompiers qui n'en font pas encore partie à s'y faire admettre, en s'adressant dans ce but' au Président de la société. M. Zollikofer, Conseiller d'Etat à St-Gall.

Pour de plus amples renseignements on peut s'adresser à M. Lewis Stein, à Lausanne, membre du comité central.

Courses postales. — A partir du 1er juin prochain, le service postal de Brigue à Arona sera réduit au parcours Brigue-Intra, qui sera effectué pendant toute l'année. Un second service sera organisé pour les trois ouquatre mois d'été.

— Les plaintes dirigées contre la compagnie du Gothard au sujet du travail qu'elle impose à son personnel paraissent absolument fondées. C'est à Chiasso surtout que se produit cette exploitation, des employés qui ont eu jusqu'à 16 et 17 heures de travail par jour. Du congé prévu par la loi fédérale, il n'est pas question, et cependant aucune ligne en Suisse ne devrait sous ce rapport être plus respectueuse des lois, puisque la Caisse fédérale est venue en aide à la compagnie en détresse, non pour faire monter les actions et faire le compte des spéculateurs, mais pour sauver une situation compromise.

— La section de la ville de Berne de la Société des industriels et artisans a décidé à l'unanimité, mercredi soir, d'organiser un vigoureux pétitionnement en masse au Grand Conseil en vue de l'introduction des tribunaux de prud'hommes.

Postes. — D'après le rapport de l'Union postale internationale pour l'année dernière, cette Union embrasse une population de près de 832 millions d'habitants et une superficie de 82 millions de kilomètres carrés

Les dernières adhésions à l'Union postale ont été celles de l'Australie, d'Hawaï, de Nicaragua et de Costa-Rica.

Nouvelles des Cantons

URI. — On annonce le décès de M. l'ancien landammann Muheim.

— D'après l'*Allgemeine Schweizer Zeitung*, dans la nuit du 30 au 31 janvier, deux gardes-voie de la ligne du Gothard, nommés Aschwenden et Bauhofer, ont été assaillis près du pont Schäschenbach et dans le voisinage d'Attinghausen par quatre individus déguisés qui les ont poursuivis à coups de pierres. L'ingénieur de la ligne s'est vu dans l'obligation d'armer les gardes-voie de cette contrée de revolvers, et de leur ordonner, en cas de nouvelles attaques, d'user de ces armes, s'ils étaient obligés pour leur défense, après trois appels restés sans résultat. En outre, la surveillance a été renforcée. Le ministère public du canton d'Uri a été avisé de ce qui s'était passé et des mesures prises.

ZOUG. — Dossenbach, qui venait d'être élu landammann, a été frappé d'apoplexie lundi matin et a succombé aux suites de cette attaque à 5 heures du soir; il était député aux Etats. C'est une grande perte politique et administrative pour ce canton.

VAUD. — L'*Echo de la Broye* raconte que dimanche dernier un accident a mis en émoi la population de Lucens. Le nommé D, atteint de fièvre chaude, avait été reconduit à son domicile par quelques amis. L'un d'eux G. après avoir prêté son assistance à la surveillance du malade, l'avait quitté avec la promesse de revenir avant la nuit s'assurer de son état. C'est au moment où il allait s'acquitter de sa promesse que D., caché derrière la porte, le frappa dans la poitrine d'un coup de canne-stylet. Malgré sa blessure, G. se précipita sur le forcené, le désarma, et le maintint sous ses genoux pendant qu'au bruit de la lutte on accourait à son secours. L'état du blessé est grave.

Nouvelles Etrangères.

France,

Pour en finir avec la question des prétendants, la Chambre a adopté jeudi par 342 voix contre 182, le projet Barbey, amené par M. Proust. Voici ce projet :

« Article 1er. — Un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France, et dont les manifestations ou les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'Etat, de sortir immédiatement du territoire de la République.

Art. 2. — Toute personne énoncée à l'article précédent, qui, après avoir été conduite à la frontière et être sortie de France par suite des mesures susdites, y serait rentrée sans autorisation du gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement d'un à cinq ans. Après l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière. »

La proposition de M. Barbey amendée par MM. Proust, Martin-Feuillée, etc., qui a été votée jeudi à la Chambre des députés, a été présentée vendredi au Sénat au début de la séance publique par M. Devès, garde des sceaux. Le Sénat, sur la demande de M. Léon Say, a renvoyé la proposition à la commission déjà nommée : celle-ci s'est réunie immédiatement et a décidé de persister dans sa première résolution à l'égard du projet de M Barbey, qu'elle repousse purement et simplement.

M. Allou a déposé son rapport à la reprise de la séance.

« La loi nouvelle, dit-il, nous est présentée comme une sorte de concession aux sentiments du Sénat et comme une atténuation des paroles violentes dont nous ne voulons pas garder le souvenir. Il y a une modération dont nous sentons le prix, mais la concession qui nous est faite est plus apparente que réelle, et les dispositions de la commission n'ont pas changé. Ce qui la blessait par-dessus tout, c'était le pouvoir arbitraire conféré au gouvernement, maître absolu de disposer, à son jour et à son heure, de la liberté individuelle d'un certain nombre de citoyens, c'était la crainte des entraînements où pouvait conduire un premier pas dans cette direction. La commission retrouve tout cela dans le projet de loi nouveau. Les convictions ne sauraient être mobiles et changeantes quand elles sortent des profondeurs de la conscience et sont inspirées par le sentiment le plus élevé du droit. Elle vous propose le rejet pur et simple du projet de loi. »

La discussion est renvoyé à samedi.

Les denières nouvelles de Paris, 18 février disent :

« La situation devient grave en France. Le Sénat a rejeté samedi à une faible majorité le projet de loi sur les prétendants qui avait été amendé par le corps législatif dans le sens le plus modéré pour éviter un conflit avec la Chambre Haute. L'attitude de la droite et du centre-gauche dans cette circonstance prouve clairement que ces groupes nourrissent des espérances monarchistes.

« La crise ministrielle continue et le vote du Sénat ne facilitera pas la composition du nouveau cabinet.

« Si en présence du vote agressif du Sénat, la Chambre ne prend pas une attitude énergiquement républicaine les événements les plus imprévus peuvent surgir.

« Le vote du Sénat rejetant le projet de loi sur les prétendants a produit la plus vive émotion à Paris. L'inquiétude commence à gagner les esprits. On craint que les menées monarchistes soient de nature à faire courir des dangers à la République. »

VARIÉTÉS

Au rédacteur de la *Gazette* à propos de ses *Combles*.

Monsieur, si de votre esprit
Vos *combles* sont le comble,
Votre esprit est le comble
De ce qui n'est pas l'esprit.

Un comblophobe.

ANNONCES.

AVIS.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il recevra dans une semaine un grand assortiment de vêtements hommes et jeunes gens pour la nouvelle saison, à un prix réellement avantageux.

Pour la confection sur mesure, j'ai un grand choix d'échantillons à disposition.

Coupe dernière mode.

Ouvrage prompt et soigné. Avec chaque vêtement morceaux de réparation.

Chemises confectionnées et sur mesure.

23—2-1 GASPARD MULLER, nég.

LOTERIE

TUNISIENNE Internationale

Pour la création d'Établissements de Bienfaisance en Tunisie

5 Gros Lots de 100.000 fr.

2 LOTS de **50.000** fr.
4 LOTS de **25.000** fr.
10 LOTS de **10.000** fr.
100 LOTS de **1.000** fr.
200 LOTS de **500** fr.

Ensemble 321 Lots en argent formant UN MILLION.

PRIX DU BILLET UN FRANC

Des conditions de vente avec remise sont faites aux marchands. — Les billets sont délivrés contre espèces chèques ou mandats-poste, adressés à l'ordre de M. Ernest DÉTRÉ, secrétaire-général du Comité, à Paris, 13, rue de la Grange-Batelière.

A VENDRE.

A de bonnes conditions un char double nu et une charrue, système Bombuslé. Cas échéant on échangerait ces meubles contre du bétail.

A. TAMINI à St Léonard. (Valais) 24-2-1

AVIS.

Le sousigné prévient l'honorable public qu'il tient à disposition des graines potagères garanties.

Fr. PASTEUR.

TEXAS, Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Topographie et carte géographique de l'Etat de Texas sont à tirer gratuitement par RODOLPHE FALK, *rue de l'Amirauté* 38 à HAMBOURG.

(H a 29212 H) 2-2

LA FABRIQUE DE PLACAGE

Mayer-Contat à Monthey

demande à acheter une partie de

1) Madrier de platane (sycomore) bois tont blanc, sec et propre.
2) Bois en grumes de platane, poirier, bois de houx, bois d'Iff et marronnier de l'Inde.

On prie de faire les offres avec indication du prix par pied cube. 19—2—2

Une compagnie française d'assurances contre les accidents, avec direction particulière dans la Suisse française, désire trouver des agents sérieux et actifs, dans le canton du Valais. Adresser les offres sous les initiales L. G 244 à *Haasenstein et Vogler à Neuchâtel.*

(H. 39. N.) (2—1)

Chaux hydraulique et ciments.

La fabrique de chaux hydraulique et ciments du Valais, à Vouvry est prête à livrer ses marchandises en gare de Sion, aux prix ci-contre :

Chaux hydraulique, par 10.000 kilog., à	fr.	1 20	le sac
Ciment naturel, „ „ „ à	fr.	1 65	„
Chaux hydraulique, par sac pris à l'usine	fr.	1 25	
Ciment naturel, „ „	fr.	1 50	

Nous attirons particulièrement l'attention sur la qualité exceptionnelle de nos chaux hydrauliques qui prennent aussi bien et aussi vite à l'eau qu'à l'air et par leur prix modique.

6—1 Adresse : **J. B. GREPPIN**, VOUVRY, (Valais.)

Les soussignés font connaître aux personnes ayant l'intention d'émigrer, qu'ils se sont chargés de la représentation de l'agence générale suisse pour

fondée en 1834 **L'EMIGRATION** **Caution fr. 40.000**

ANDREAS ZWILCHENBART A BALE

la plus ancienne et la plus considérable de la Suisse et qu'ils ont obtenu la concession du Conseil fédéral, les autorisant à conclure des traités de voyage.

La maison Zwilchenbart est la seule maison suisse pour l'émigration ayant établi une succursale au débarcadère de New-York pour y recevoir les colons à leur arrivée, leur prêter conseil et assistance et prendre soin pour leur prompte réexpédition au lieu de destination. De Bâle jusqu'au paquebot les émigrants sont toujours accompagnés par les agents consciencieux de la maison. On peut se procurer gratis à l'agence des descriptions et cartes des territoires.

Louis Xavier de Riedmatten Notaire à Sion. — Gabriel Veuillet, Café du chemin de fer St-Maurice. 3v1(H 219 Q)

Sociétés de chant.

20 *Chœurs d'hommes*

pour la Suisse romande.

Cette collection (100 pages gr. format) *contient 13 chœurs populaires (20 cent.)* et *7 chœurs artistiques (30 cent.) en vente séparément.*

Elle est envoyée à MM. les directeurs au prix réduit de 3 fr. 50. (H414J)2-v1

Envoi de *spécimens gratuits* sur demande adressée à l'auteur.

H. GIROUD, Ste-Croix (Vaud).

HORLOGERIE BIJOUTERIE
Pièces à Musique
Objets d'art
EXPOSITION PERMANENTE
1, Rue de Rive, Genève
Tirage 6 Mars
100 LOTS
Premier lot val. fr. 10,000
Envois de billets contre remboursement ou timbres-poste. — Adresser les demandes au bureau de l'exposition,
1, rue du Rhône, Genève.

ENVELOPPES

Prix sans précédent.

Les trois formats courants le 100 à 30 cent.

Chez J. ANTILLE, nég. à Sion. 17—3—2

1000 A 2000 francs à gagner par an sans nuire à ses occupations habituelles. On demande des représentants dans tous les pays pour placement d'articles de 1re qualité. — S'adresser franco à J. B. Gondy et Cie. fabricants à Chaux-de-Fonds. (H552X)3m2

Bureau de placement

pour domestiques et employés

B. BIOLEY à Martigny-Bourg

Sous agences à Sion, Martigny-Ville, Monthey, Bagnes et Trient.

CIGARES

Tip-Top

orme élégante donnant une belle cendre blanche, d'un arôme agréable, sont vendus en qualité bien sèche, considérablement au-dessous du prix de fabrique, le mille fr. 26, le cent fr. 3, chez

H568X) Frédéric CURTI, à St-Gall.

Poix noire

Chez **Bürcher,** à Brigue. 12-3-3

BRODERIES

Bandes et Entre deux

Spécialités, 1/2 aunes, etc. à très bon marché. — Comptant, chez

JEAN STARK, St-Gall
10 Davidstrasse 10

(H13G) 3v2

DÉPOT

de **choucroute de Berne** et **compote aux raves.**

Chez Jules SPAHR, hôtel du Midi, Sion.

SION. — IMPRIMERIE JOS. BEEGER.